

CIF EUROMORTGAGE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 100.000.000 euros
26-28 rue de Madrid 75008 Paris
Siren 434 970 364 RCS Paris



COMMUNIQUE

Lors de sa réunion du 24 janvier 2013, le Conseil de surveillance de CIF Euromortgage a décidé de renforcer les règles de gestion applicables à la société en décidant de porter à 8,3% de l'encours nominal des dettes privilégiées le surdimensionnement minimum de l'actif social.

Ce niveau de surdimensionnement ne pourra être révisé à la baisse :

- que dans l'hypothèse où celle-ci se justifierait par une diminution du niveau de risque auquel sont exposés les créanciers privilégiés ; et
- qu'après en avoir préalablement informé les agences de notation moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Ces dispositions sont applicables à compter du 31 janvier 2013.

Le Directoire